

# L'expérience des intervenants sociaux italiens face à la maltraitance des enfants dans des contextes d'inspiration religieuse catholique

Par Raffaella Sette\* et Simone Tuzza\*\*

## RÉSUMÉ

Les criminologues se penchent de plus en plus sur le problème de la maltraitance des enfants. Cependant, cette question est difficile à explorer en raison à la fois de la vulnérabilité des victimes et des caractéristiques des contextes dans lesquels ces événements se produisent habituellement, à savoir les familles abusives ou les contextes institutionnels (tels que les écoles, les centres récréatifs et sportifs, les structures ecclésiastiques). En raison de ce type particulier de contexte, il est nécessaire d'aborder la question sous de nombreux angles différents. En fait, dans certains environnements, plusieurs facteurs se combinent pour rendre la détection des abus difficile et donc extrêmement sous-estimée. Grâce aux informations obtenues à partir d'entretiens semi-structurés et de groupes de discussion menés avec des criminologues, des policiers, des éducateurs et des travailleurs sociaux italiens dans le cadre du projet de recherche européen «SAFE - Supporting Action to Foster Embedding of child safeguarding policies in Italian faith-led organisations and sports clubs for children», cet article se concentrera sur la question de la maltraitance des enfants dans les organisations religieuses et/ou confessionnelles en Italie dans le but de recueillir de nouveaux éléments sur le phénomène, qui est caractérisé par un chiffre noir élevé, et de proposer des stratégies d'intervention pour la prévention de la victimisation. La pertinence de l'approche qualitative choisie est illustrée par la contribution significative des experts et des praticiens qui ont participé à l'étude, ce qui confirme l'importance de mettre en lumière une question qui est faiblement abordée par la recherche sociocriminologique italienne.

**Mots clés:** abus, mineurs, organisations d'inspiration religieuse, recherche qualitative, prévention.

## ABSTRACT

Criminologists are increasingly addressing the issue of child abuse. However, this issue is difficult to explore both because of the vulnerability of the victims and the characteristics of the contexts in which these events usually occur, namely abusive families or institutional contexts (such as schools, recreational and sports centres, church structures). Because of this context, it is necessary to approach the issue from many different perspectives.

In fact, in some settings, several factors combine to make the detection of abuse difficult and therefore extremely underestimated. Thanks to information obtained from semi-structured interviews and focus groups conducted with Italian criminologists, police officers, educators and social workers in the framework of the European research project "SAFE - Supporting Action to Foster Embedding of child safeguarding policies in Italian faith-led organisations and sports clubs for children", this paper will focus on the issue of child abuse in religious and/or faith-based organisations in Italy with the aim of gathering new evidence on the phenomenon, which is characterised by a large number of unreported cases, and to propose intervention strategies for the prevention of victimisation. The relevance of the qualitative approach chosen is illustrated by the significant contribution of the experts and practitioners who participated in the study, confirming the importance of shedding light on an issue that is poorly addressed by Italian socio-criminological research.

**Key words:** child abuse, faith-based organisations, qualitative research, prevention.

## Sur les victimes des abus sexuels dans les organisations religieuses et/ou d'inspiration religieuse

Cet article vise à rendre compte de certains résultats de la recherche SAFE («Supporting Action to Foster Embedding of child safeguarding policies in Italian faith led organizations and sports clubs for children<sup>1</sup>»), un projet financé par le programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne. Le projet SAFE – «Éduquer et accueillir dans des environnements sûrs» a été réalisé par la Communauté du Pape Jean XXIII, l'Action Catholique, le Centre Sportif Italien et le Centre de recherche interdisciplinaire sur la victimologie et la sécurité du Département de sociologie et de droit de l'économie de l'Université de Bologne (CIRVIS). L'objectif du projet SAFE est d'étudier le problème de la maltraitance des enfants dans les organisations religieuses et/ou d'inspiration religieuse afin de recueillir de nouveaux éléments sur le phénomène, qui se caractérise par un chiffre noir très élevé, et de proposer des stratégies d'intervention pour la prévention de la victimisation. L'ambition du projet est de contribuer à la création d'une culture de la prévention des abus, d'éducation et de protection des enfants et des personnes vulnérables par la promotion d'environnements sûrs et de relations interpersonnelles respectueuses et responsables, dans les organisations de protection sociale aussi bien que dans les organisations récréatives et sportives. Le projet combine des activités d'analyse, de développement, de formation et de sensibilisation afin de générer une connaissance approfondie des questions abordées et de fournir une base de formation solide aux praticiens et aux bénévoles travaillant dans des organisations religieuses et/ou confessionnelles gérant des activités sociales, sportives et récréatives pour les enfants<sup>2</sup>.

À ce stade, avant d'aborder les mérites de la recherche issue du projet SAFE, il est nécessaire de souligner la question délicate des victimes qui ont

\* Professeure titulaire, PhD. en criminologie, Département de Sociologie et Droit de l'économie, Université de Bologne

\*\* Chercheur post-doctorat, PhD. en criminologie, Département de Sociologie et Droit de l'économie, Université de Bologne

subi des violences de la part du personnel ecclésiastique. Ce problème est de plus en plus connu. Par conséquent, avec ce bref aperçu, nous voulons rendre justice à ces victimes, à notre petite échelle, et présenter quelques actions possibles.

### **Approche conceptuelle et encadrement théorique : l'abus dans le contexte « institutionnel »**

La littérature criminologique s'accorde à dire que l'un des processus les plus fructueux pour permettre aux victimes de reprendre confiance en soi après avoir subi un choc ou une violence est d'être placées au centre de l'intervention et de pouvoir raconter ce qu'elles ont vécu afin d'être aidées à surmonter les conséquences néfastes de la violence (Viano, 1989; Honneth, 1995; Ricoeur, 2004; Van Dijk, 2009). En ce qui concerne le cas spécifique de la violence sexuelle dans les différents contextes religieux, l'un des outils les plus efficaces pour la victime est de pouvoir raconter son expérience en tant que témoin :

« Si la chape de silence recouvrant les violences sexuelles sur des mineurs et des personnes en situation de vulnérabilité a fini par se rompre dans l'Église catholique, nous le devons d'abord aux personnes ayant subi ces violences. Ces personnes ont dû surmonter leur souffrance, parfois des sentiments de honte et de culpabilité et, souvent, le déni familial ou ecclésial, pour prendre la parole après des décennies de silence contraint ou d'oubli traumatique [...]. Il faut saluer le rôle déterminant et le courage qui a été le leur. Sans leur initiative, rien de ce qui a été engagé et mené à bien n'aurait pu voir le jour : obtenir que des comptes soient rendus, des responsabilités établies, des condamnations prononcées, des mesures de réparation et de prévention décidées. [...] Le travail d'établissement des faits, d'analyse des mécanismes des abus et de leurs conséquences de toutes natures devait en priorité prendre appui sur ce qu'elles avaient à dire et à transmettre. Car pour rendre compte de cette réalité tragique dans sa densité et sa complexité, ce sont les victimes qui, à l'évidence, détiennent le savoir et c'est par elles seules qu'il est possible d'y accéder, pour le mettre en mots et le restituer. » (Rapport CIASE, Octobre 2021, pp. 25-26).

Ce passage fait partie de la préface du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'église en France. Le 7 novembre 2018, lors de leur assemblée plénière à Lourdes, les évêques de France (CEF) ont créé, en complément des dispositifs déjà en œuvre, une commission indépendante destinée plus globalement à faire la lumière sur le passé, pour en tirer les conséquences et rétablir la confiance. La Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF), lors de son Assemblée générale à Lourdes quelques jours plus tard, s'est pleinement associée à cette démarche destinée à « la mise en place d'une commission indépendante chargée de faire la lumière

sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique depuis 1950, de comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires et de faire des préconisations, notamment en évaluant les mesures prises depuis les années 2000<sup>3</sup> ». Le 13 novembre 2018, Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'État, à la demande de la CEF et de la CORREF, a accepté de constituer et de présider cette commission. La commission est également composée de 21 bénévoles, totalement indépendants, n'appartenant pas à l'Église catholique et n'ayant aucun lien avec les victimes. Avec un appel à témoignage soit par téléphone soit par courriel soit par affiche, la mission de la CIASE est de libérer la parole, écouter les victimes (mineurs et personnes vulnérables), recueillir les témoignages. En outre la commission a évalué la pertinence et l'efficacité des dispositions prises par l'Église catholique depuis le début des années 2000. Enfin, la commission a produit des propositions pour essayer de reconnaître la souffrance des victimes, corriger les manquements constatés et empêcher la répétition de ces drames. Le rapport publié en octobre 2021 retrace les travaux de cette Commission. Parmi les réalisations les plus significatives de la CIASE, on peut citer une estimation du nombre de mineurs victimes d'agressions sexuelles commises par des prêtres, diacres, religieux ou religieuses, qui a été estimée en 216'000 personnes sur la période allant de 1950 à 2020. En élargissant l'analyse à l'ensemble des personnes en lien avec l'église (personnel des établissements d'enseignement ou internats catholiques, laïcs assurant le catéchisme ou des services en aumônerie, animateurs de mouvements scouts ou d'autres mouvements catholiques de jeunesse), le nombre estimé de mineurs victimes s'établit à 330'000 sur l'ensemble de la période. En ce qui concerne les agresseurs, les recherches archivistiques dans les fonds de l'église, de la justice et de la presse, qui ont été menées par la CIASE permettent d'estimer entre 2'900 et 3'200 le nombre d'agresseurs.

Dans une optique en victimologie, nous évaluons donc que ce type de commission est nécessaire pour les sociétés qui essaient de faire face à la souffrance vécue au sein de leurs propres communautés. Le questionnement sur le rôle de la mémoire est issu, par exemple, dans les contextes de justice transitionnelle qui confirment comment le drame, raconté à travers un schéma public de signification, fait partie d'un processus de construction sociale qui peut conduire au dépassement du passé douloureux et à rendre justice aux victimes (Bisi, Sette, 2002). La « mémoire collective » peut donc être utile à l'individu pour comprendre les représentations (Halbwachs, 1968) résultant de la souffrance qu'il a subie et pour pouvoir les réélaborer symboliquement à travers le rituel de la prise de parole dans un contexte officiel. L'importance de la mémoire découle de sa relation avec la culture d'un peuple et l'identité du sujet. Selon Ferrarotti (1997), nous ne sommes rien dans un sens absolu. Nous ne sommes que ce que nous avons été ; plus précisément : ce que nous nous rappelons d'avoir été. De là découle le caractère crucial de la mémoire comme moment fondamental de la constitution du sujet, qui en garantit sa continuité dans le temps et de sa spécificité irréductible et non reproductible.

Bien que différent en termes de contexte, le rapport de la Commission Sauvé est comparable au rôle joué et à la pertinence historique, par exemple, du rapport de la Commission sud-africaine de vérité et de réconciliation (CVR) de 1995 établie par Nelson Mandela pour reconnaître les crimes politiques commis pendant l'apartheid. Le rapport de la commission «vérité et réconciliation» a prédéterminé, par le biais des témoignages des victimes, les formes de vérité et les objectifs à suivre, qui sont également les principes qui ont guidé les actions de la CIASE.

## Méthodologie et présentation de l'étude

Avant d'entrer dans les mérites de la recherche empirique, il est nécessaire de définir son contexte. Bien que les actions qu'un enfant peut subir soient multiples et que la violence puisse prendre de nombreuses formes, allant de la simple négligence à la maltraitance et à l'abus sexuel extrême, nous avons essayé de donner également une définition qui tienne compte de l'environnement et du contexte où cet abus peut avoir lieu. Nous pouvons donc définir la maltraitance des enfants en milieu institutionnel :

«comme un acte ou une omission qui expose l'enfant, ou l'implique au-delà de son entendement, à des pratiques sexuelles, à des abus physiques ou psychologiques dans un cadre institutionnel tel que les maisons d'accueil, les établissements scolaires ou parascolaires, les centres sportifs ou récréatifs, les lieux de culte ou les rassemblements, réalisés par les personnes s'occupant de l'enfant, y compris même des actions délibérées dans le but d'attirer l'enfant et de gagner sa confiance et celle de son entourage<sup>4</sup>» (Sette & Tuzza, 2021 : 35).

La recherche exploratoire présentée à travers cet article s'inscrit dans un projet comportant plusieurs étapes d'étude. Dans le cadre du projet SAFE, en coopération avec les partenaires et aussi l'Université Catholique (qui avait une mission d'évaluation), des formations ont été organisées pour les membres des associations impliquées dans le projet. Ces cours ont été suivis par 58 responsables et plus de 500 volontaires. Les formations ont porté sur des sujets tels que : a) la connaissance du phénomène des abus, b) la capacité à reconnaître les signaux d'alarme et c) la mise en œuvre de politiques et de directives. Ces formations ont été construites à partir de la revue de littérature que nous avons réalisée et qui a également servi de base à la recherche présentée ici dans le cadre de ce papier. Comme mentionné ci-dessus, le rôle de témoin est très important pour faire ressortir la vérité et pouvoir traiter le traumatisme. Ce que nous avons fait, à travers notre étude exploratoire, a été d'interroger des experts qui nous ont aidés à comprendre la complexité du thème ici abordé et, dans le sillage du projet SAFE, nous permettre de proposer des solutions en vue de prévenir le phénomène. Il convient de souligner qu'en Italie, dans la période de déroulement du projet SAFE, il n'y

avait aucune tentative d'établir une commission indépendante sur les violences perpétrées par des membres de l'Église catholique contre des mineurs ou des personnes vulnérables. Peut-être que le projet SAFE a été la première mesure publique prise en ce sens. Dans notre recherche avec les experts, nous avons interrogé, par le biais d'une méthodologie qualitative basée sur des entretiens semi-dirigés et des groupes de discussion, 4 éducateurs du secteur sanitaire et social de la ville de Bologne, 2 travailleurs sociaux, 1 criminologue et 1 inspecteur de police. Quant à la configuration de la recherche, elle a été menée entre mai et juillet 2020<sup>5</sup>. Les répondants ont été contactés grâce à la stratégie «boule de neige», en commençant par les opérateurs avec lesquels il y avait déjà eu des relations professionnelles et en leur demandant de signaler d'autres témoins significatifs. Six réunions ont ainsi été organisées, dont cinq entretiens et un entretien collectif avec trois opérateurs, soit un total de huit personnes interrogées. Les entretiens vidéo ont eu une durée entre 40 minutes et une heure. Les sujets abordés étaient le chiffre noir de ce phénomène, les traumatismes qui découlent de ce type de violence et les facteurs de risque associés, ainsi que les stratégies possibles pour prévenir la victimisation.

## Les résultats

L'un des thèmes qui est apparu dès le début de nos rencontres avec ces experts est qu'ils ne s'attendaient pas à devoir traiter précisément de ce sujet : «J'ai été surpris, je ne pensais pas que c'était centré sur les institutions religieuses» (Focus group, première intervention, éducateur). Et encore : «Ma première impression a été de penser que c'était un sujet plutôt épineux, j'ai été agréablement surpris que le sujet soit abordé. La question est délicate en ce qui concerne la maltraitance des enfants, elle l'est encore plus si une institution responsable de la prise en charge est impliquée, celui qui est censé protéger devient un agresseur [...] c'est un fait qui existe» (Entretien n°4, travailleuse sociale). Toutes les personnes rencontrées, incluant celles du groupe de discussion, se sont dites surprises qu'un sujet aussi «délicat», qui n'est généralement pas abordé, le soit.

Un autre thème lié au choc subi par les victimes, souvent mentionné par nos interlocuteurs, est que dans ce cas précis, le traumatisme crée un irrémédiable hiatus, précisément en raison de la nature du contexte institutionnel et des acteurs qui perpétuent ce type de comportement. Par conséquent, le rôle du professionnel chargé de remédier à la situation et d'aider la victime à surmonter son expérience devient encore plus complexe : «la relation de confiance doit naître dès le premier instant. Si l'événement traumatique demeure, cette relation est encore plus complexe à construire. En fait, le garçon maltraité aura automatiquement une résistance envers vous parce que l'image qu'il a de l'adulte est celle-là (négative)» (Entretien n°1, éducateur). Un des travailleurs sociaux souligne par rapport à ce sujet : «Parfois il y a, entre guillemets, la double victimisation, si on veut la définir comme ça, donc l'origine est

importante, mais aussi le traitement du même traumatisme, voilà...» (Entretien n°4, travailleur social). L'importance de ces observations réside dans le renvoi au processus de double victimisation, qui est une condition existentielle individuelle, mais qui est étroitement liée aux mécanismes de protection sociale. En fait, la double victimisation peut être définie comme une condition de souffrance supplémentaire et d'outrage vécue par la victime en relation avec une attitude d'attention insuffisante, ou de négligence, de la part des organismes du contrôle formel dans la phase de son intervention. Elle se manifeste par de nouvelles conséquences psychologiques négatives dont souffre la victime. En d'autres termes, dans une dimension à la fois sociale et psychologique, le processus de double victimisation implique une exacerbation de la souffrance de la victime causée par les modalités routinières d'intervention des institutions, souvent caractérisées par une incapacité à comprendre et à écouter les individus (Fanci, 2011 ; Sette, Tuzza, 2021 ; Sette, 2022). Il convient de souligner que la double victimisation peut prendre de nombreuses formes, notamment la minimisation de la souffrance ou du préjudice, le blâme et la dévalorisation, et la tendance à négliger le problème. En plus, dans ce cas, il s'agit d'un agresseur qui n'est pas seulement connu de la victime, mais qui représente aussi une figure «institutionnalisée» qui est à la fois un guide spirituel et moral (Rinaldi, 2018 ; Sette & Tuzza, 2020 ; 2021). Cependant, lorsque l'on parle aux experts de facteurs de risque liés à de telles situations, les caractéristiques spécifiques des auteurs en tant que responsables spirituels et humains et le contexte ecclésiastique, qui tend à couvrir et à garder les scandales secrets, entrent en jeu :

«La chasteté, dans le cas des religieux catholiques, est à mon avis l'un des facteurs de risque... car elle vous donne en fait un vide affectif qui tend à être rempli d'expériences positives. Si ce n'est pas le cas, cela génère de la frustration avec de graves problèmes conséquents. C'est déjà quelque chose, une circonstance qui vous met en danger. Si un prêtre souffre pour ces raisons, c'est risqué. Un autre facteur de risque est que dans les oratoires, dans le scoutisme, dans les contextes sportifs, il n'y a pas de figures professionnelles. Personne n'a étudié ça ou très peu...» (Entretien n°1, éducateur).

Dans ce cas, deux caractéristiques convergent, qui sont propres au contexte institutionnel religieux dans lequel se déroule ce type d'abus. D'une part, le pouvoir de l'individu s'exprime dans un nouveau concept appelé «hiérarchisme» (Keenan, 2019), un néologisme qui identifie spécifiquement la particularité de la culture du pouvoir exclusive aux hautes fonctions épiscopales, une culture plus méconnue que la culture cléricale. Le *hiérarchisme* s'articule, selon cette approche, sur le manque de transparence et l'impunité d'action encore plus difficile à démanteler que le cléricalisme. D'autre part, la question du célibat/chasteté peut devenir un autre facteur de risque (comme le souligne la personne interviewée). Sur ce point, Sipe (1995) caractérise les abus sexuels commis par les individus appartenant au clergé catholique comme le résultat

d'un système essentiellement défectueux de pouvoir ecclésiastique célibataire/sexuel, basé sur une vision hautement sexiste et affaiblie de la sexualité. En ce sens, le sexe, le plaisir, le péché et les figures de femmes sont entrelacés dans une équation théologique qui solidifie la structure célibataire/sexuelle de l'Église et où seuls les hommes célibataires peuvent aspirer à la sanctification (Gleeson, 2016). Par conséquent, les caractéristiques personnelles de l'auteur et le rôle qu'il représente convergent et renforcent les facteurs de risque pour les victimes potentielles : «Remettre en cause la parole de celui qui est un guide moral dans ce contexte est vraiment énormément difficile» (Entretien n°3, travailleur social). Enfin, le témoignage de l'enfant confronté à la parole d'un membre respectable et respecté de la communauté est encore plus difficile à entendre, la voix de la victime est étouffée : «Faire émerger quelque chose se heurte à la parole du mineur que l'on peut dire petite par rapport à la parole de quelqu'un qui a un rôle hiérarchique et qui est socialement bien inséré dans la communauté» (Entretien n°4, travailleur social). Sans jamais oublier la disparité de pouvoir entre l'auteur et la victime (Rinaldi, 2018), qui joue un rôle non négligeable dans la dynamique de ces abus :

«...une chose qui a été dite avant, la maltraitance des enfants dans un contexte où il y a une personne qui exerce un pouvoir sur une autre peut être un risque quand il n'y a pas une formation adéquate autour de ceux qui supervisent (Focus group, intervention 1, éducateur) [...] d'autres éléments sont l'aspect hiérarchique, il y a une pensée éducative de type hiérarchique qui peut générer une gestion du pouvoir qui n'est pas éducative» (Focus group, intervention 2, éducateur).

Il ressort de ces observations que le rôle des détenteurs du pouvoir et le manque de professionnalisation adéquate sont des facteurs de risque qui coexistent et un mélange dangereux pour les personnes à leur merci. La formation est donc un élément clé, selon les acteurs interviewés, pour tenter de contrer et d'endiguer le phénomène, tandis que les directives peuvent constituer un soutien secondaire :

«Q: pensez-vous que l'introduction de lignes directrices et de directives comportementales, par exemple pour les opérateurs, pourrait être utile? R: Définitivement utile. Il n'en reste pas moins que dans certains contextes, pas tous, les gens sont réticents à accepter des conseils de l'extérieur, les cercles ecclésiastiques sont très fermés, c'est un fait, et on ne veut pas parler de certaines choses. C'est un tabou incroyable, en réalité je sais que dans la formation des animateurs ce sujet n'est jamais abordé... Nous avons besoin d'une formation plus spécifique» (Entretien 1, éducateur).

C'est pourquoi il est nécessaire de connaître le phénomène à traiter avant de mettre les directives en pratique : «Les directives sont nécessaires si je connais le phénomène, si je ne sais pas ce qu'est la maltraitance, je perds le sens



et je ne sais pas comment intervenir» (Focus group, entretien 1, éducateur). Enfin, un point clé que toutes les personnes interrogées considèrent est la formation. Sans une formation adéquate des professionnels, on ne peut pas être en mesure d'intervenir dans de tels contextes: «Il devrait y avoir des volontaires spécifiquement formés qui supervisent le comportement des autres éducateurs» (Entretien 2, criminologue travaillant dans un établissement pénitentiaire). L'objectif général du projet SAFE a pour but, en effet, de contribuer à la création d'une culture de prévention des abus, de formation et de protection des mineurs et des personnes vulnérables par la promotion d'environnements sûrs et de relations interpersonnelles respectueuses et responsables, tant au sein des organisations visant la protection sociale que dans celles visant les activités récréatives et sportives. La partie de la recherche présentée ici était une première étape qui a servi de base à la formation<sup>6</sup> pour les praticiens et bénévoles employés dans des organisations religieuses et/ou d'inspiration religieuse qui gèrent des activités sociales, sportives et récréatives destinées aux enfants.

## Conclusions

Selon notre point de vue, en Italie, il est nécessaire de créer une commission inspirée du modèle français pour donner une voix aux victimes et établir la vérité sur le phénomène, ainsi que pour mettre en lumière les cas cachés. Nos recherches montrent notamment que la question n'est pas suffisamment prise en compte, même dans les secteurs qui traitent de la violence à l'égard des enfants. La formation des professionnels est dans la plupart des cas insuffisante pour prévenir le phénomène. Il est enfin nécessaire de mettre en place des politiques qui s'adressent aux services sociaux pour prendre en charge le phénomène de la violence contre les mineurs également dans les contextes institutionnels et pas seulement au sein de la famille.

---

## Bibliographie

- Barbaraschi, B., Fabrizi, E., Musi, E., Ranieri, S., Rizzi, P., (2021), *La valutazione del "Progetto Safe – Educare e Accogliere in ambienti sicuri"*, dans Griffini, C., *Non è un'APP. Promuovere un sistema di tutela dei minori, nella Chiesa e nella società*, Roma, Editrice Ave.
- Bisi, R., Sette, R., (2002), *Victimes des tragédies en Italie. Ombres et lumières d'une réalité oubliée*, Revue francophone du stress et du trauma, 2002 (2): 1.
- Fanci, G., (2011), *La vittimizzazione secondaria: ambiti di ricerca, teorizzazione e scenari*, Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza, V, 3, 53-66.
- Ferrarotti, F., (1997), *Storia E Storie Di Vita*, (3rd ed), Roma Bari: Laterza.
- Gleeson, K., (2016), *Responsability and redress: theorising gender justice in the context of catholic clerical child sexual abuse in Ireland and Australia*, University of New South Wales Law Journal, 39, 2, 779-812.

- Halbwachs, M., (1968), *La Mémoire Collective*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Honneth, A., (1995), *The Struggle for Recognition. The moral grammar of social conflicts*, Cambridge, The MIT Press.
- Keenan J.F. (2019). *Integrare la vulnerabilità per combattere gli abusi*, Conferenza Centro San Fedele, Aggiornamenti Sociali.
- Ricoeur, P., (2004), *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Éditions Stock.
- Rinaldi, A., (2018), *Dalla parte dei piccoli. Chiesa e abusi sessuali*. Molfetta, La Meridiana.
- Sette, R., Tuzza, S., (2021), *Promuovere ambienti educativi sicuri. Prevenire gli abusi nei contesti ecclesiali*, Roma, Editrice Ave.
- Sette, R., Tuzza, S., (2021), *Abuso su minori in contesti istituzionali a carattere religioso: la parola agli operatori*, Sicurezza e Scienze Sociali, IX, 2/2021.
- Sette, R., (2022), *In memoria di Emma Pezemo: violenza di genere e vittimizzazione secondaria*, Rivista Italiana di Conflittologia, N° 44.
- Sipe, A. W. R., (1995), *Sex, Priests, And Power. Anatomy of a crisis*, London, Routledge.
- Van Dijk, J., (2009), *Free the victim: a critique of the Western conception of victimhood*, International Review of Victimology. 2009, Vol. 16, pp. 1-33.
- Viano, E. (1989). *Crime and its Victims*. Hemisphere Publishing Corporation; New York.

---

## Notes

- <sup>1</sup> (Convention de subvention n° 856807)
- <sup>2</sup> [www.progettosafe.eu](http://www.progettosafe.eu)
- <sup>3</sup> Dossier de presse, 12 novembre 2019, plus d'informations vers le site internet de la Commission: <https://www.ciase.fr/revue-de-presse/articles/articles-2020/>
- <sup>4</sup> Traduit de l'italien par les auteurs.
- <sup>5</sup> Au départ, il était prévu que les rencontres devaient avoir lieu en présentiel, mais à cause de la pandémie des rencontres en distanciel ont été organisées par Skype et Zoom, qui ont été enregistrées sur vidéo.
- <sup>6</sup> Les cours de formation ont été adressés aux praticiens et bénévoles des associations religieuses afin de leur permettre d'acquérir des compétences en matière de protection de l'enfance dans différents domaines (sécurité personnelle, de la communauté, de l'organisation). Les sujets traités lors de la formation étaient, par exemple, la réduction des risques pour les mineurs dans l'environnement éducatif, la reconnaissance des signes d'abus possibles, la communication avec les mineurs en mettant l'accent sur les droits et sur les comportements qui sont et qui ne sont pas acceptables et techniques à apprendre aux mineurs pour le développement de leurs compétences d'autodéfense (Barbaraschi et al., 2021). Enfin, ces cours ont été évalués au moyen de questionnaires administrés aux participants avant et après les formations par des chercheurs de l'Université Cattolica, évaluateur extérieur au projet SAFE.